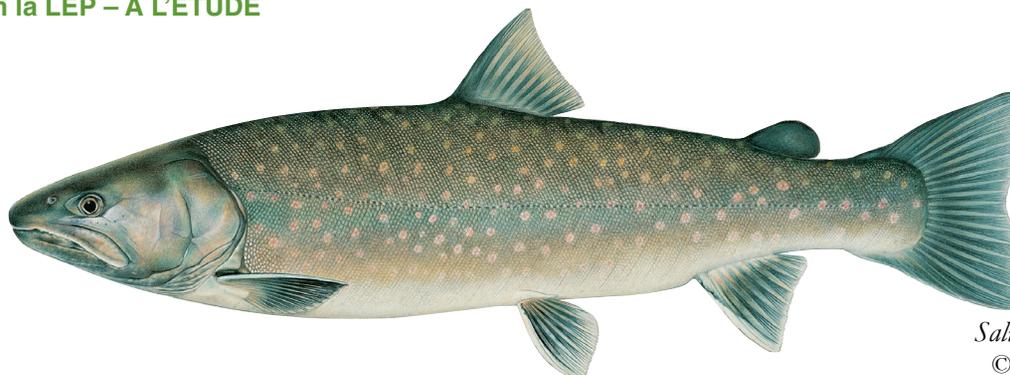




## L'Omble à tête plate (populations de l'ouest de l'Arctique)... une espèce en péril au Canada

Statut selon le COSEPAC – PRÉOCCUPANTE novembre 2012  
Statut selon la LEP – À L'ÉTUDE



*Salvelinus confluentus*  
© Joseph R. Tomelleri

La population de l'ouest de l'Arctique de l'omble à tête plate a été désigné comme une espèce préoccupante par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). On

envisage actuellement son inscription à la liste visée par la *Loi sur les espèces en péril*. Si l'espèce doit être inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, il faut établir un plan de gestion.

### Description générale

L'omble à tête plate (*Salvelinus confluentus*) appartient à la famille des saumons et des truites (*Salmonidae*) et il fait partie du sous-groupe qui comprend également le Dolly Varden (*S. malma*), le touladi (*S. namaycush*), l'omble de fontaine (*S. fontinalis*) et l'omble chevalier (*S. alpinus*). L'omble à tête plate possède les caractéristiques suivantes :

- Un corps fin et long;
- Une tête grande et large, ainsi qu'une mâchoire supérieure proéminente;
- Une nageoire caudale légèrement fourchue;
- Un dos vert olive à gris bleuâtre;
- Des flancs d'une couleur argentée avec de petites taches roses, lilas, jaune-orange ou rouges;
- Un ventre de couleur pâle et pouvant devenir jaune, orange ou rouge chez les mâles pendant le frai;
- Un bord avant des nageoires anales et pelviennes blanc, sans ligne noire;
- Une taille à maturité variant selon le cycle biologique. Les poissons des populations résidentes mesurent 250 mm de longueur en moyenne (maximum de 410 mm); les populations fluviales dépassent les 400 mm (maximum de 730 mm); les populations adfluviales dépassent aussi les 400 mm (maximum de 900 mm). Les populations anadromes peuvent être de plus grande taille.

## Répartition

Les ombles à tête plate sont présents dans l'ouest de l'Amérique du Nord du nord du Nevada à l'Idaho, le Montana et l'état de Washington. Au Canada, l'aire de répartition comprend l'ensemble de la Colombie-Britannique et l'ouest de l'Alberta ainsi que le sud du Yukon et la partie centrale des Territoires du Nord-Ouest comme limite septentrionale. En se fondant sur des analyses génétiques et la fragmentation de l'aire de répartition, on a divisé les populations d'omble à tête plate en cinq unités désignables : côte sud de la Colombie-Britannique (DU1), ouest de l'Arctique (DU2), Yukon (DU3), Saskatchewan-Nelson (DU4) et Pacifique (DU5). Les populations de l'ouest de l'Arctique (DU2) comprennent les populations du réseau hydrographique du fleuve Mackenzie et de ses principaux tributaires, notamment les rivières Liard, Peace et Athabasca.

## Habitat et cycle biologique

L'omble à tête plate est une espèce vivant en eau froide présente dans des lacs, des cours d'eau et des rivières aussi bien au niveau de la mer que dans les zones montagneuses. Son habitat a été décrit par le U.S. Fish and Wildlife Service comme étant « froid, propre, complexe et bien relié ». Le cycle vital de l'espèce peut prendre quatre formes : 1) résident; 2) fluvial; 3) adfluvial et 4) anadrome. Comme résident, l'omble à tête plate passe sa vie dans des petites rivières et cours d'eau, isolé grâce, entre autres, à des barrières physiques et chimiques. La forme fluviale boucle son cycle de vie dans de petites rivières et cours d'eau; elle migre des cours d'eau natals à d'autres plus importants. La forme adfluviale est semblable, mais atteint la maturité dans des lacs plutôt que dans des cours d'eau et des rivières. La forme anadrome, dont la présence se limite au sud-ouest de la Colombie-Britannique et au nord-est de l'état de Washington, migre des cours d'eau douce natals à l'habitat d'alimentation en mer. La maturité sexuelle survient à un

âge entre 5 et 7 ans. Le frai a lieu en automne, quand la température de l'eau chute en dessous de 10 °C. Les frayères préférées sont les cours d'eau froids, non pollués avec des substrats de galets ou de gravier qui sont associés avec les sources d'eaux souterraines. La femelle creuse une frayère au centre du chenal, accompagnée d'un mâle dominant qui la défend des autres mâles qui cherchent à la féconder. Certains mâles, dénommés « tricheurs », peuvent imiter des femelles et s'approcher suffisamment pour féconder quelques œufs. Les œufs éclosent au printemps. On ne connaît pas l'âge maximal que l'omble à tête plate peut atteindre, mais on a recensé des exemplaires de 24 ans.

## Régime alimentaire

L'omble à tête plate est opportuniste et se nourrit de tout un éventail de proies. Les adultes continuent à manger toute une gamme d'invertébrés : ce sont des prédateurs voraces qui consomment d'autres espèces de poissons quand l'occasion se présente.

## Menaces

Parmi les menaces les plus importantes qui pèsent sur l'omble à tête plate, on peut citer un habitat dégradé et fragmenté par le développement et l'introduction d'espèces non indigènes. L'omble à tête plate est susceptible de s'hybrider avec une espèce introduite comme l'omble de fontaine, ce qui constitue une menace dans les zones où les deux espèces coexistent. Le développement pétrolier et gazier, l'exploitation forestière et minière, l'infrastructure de transport et les projets hydroélectriques ont des répercussions : ils favorisent l'envasement, l'augmentation de la température de l'eau et la diminution du débit des cours d'eau. À leur tour, ces changements ont une incidence sur le succès reproducteur. De même, les obstacles au déplacement des poissons tels que les barrages et les déversoirs causent la fragmentation



des voies de migration nécessaires pour le frai. La surpêche constitue aussi une menace. L'omble à tête plate est difficile à distinguer des autres espèces d'omble et de truite qui font l'objet de pêches récréative; les erreurs d'identification de la part des pêcheurs constituent donc un autre risque.

## Espèces semblables

Par le passé, l'omble à tête plate et le Dolly Varden étaient considérés comme une seule espèce.

**Sources du texte :** Rapport de situation du COSEPAC sur l'omble à tête plate, 2012. *À la press.*

Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à [www.registreLEP.gc.ca](http://www.registreLEP.gc.ca) et le site web de Pêches et Océans Canada indiqué ci-dessous.

*This publication is also available in English.*

MPO/2013-1868

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2013

N° de cat. Fs22-4/79-1-2013F ISBN 978-0-660-20608-0

[www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca](http://www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca)

*Le paragraphe 32 (1) de la Loi sur les espèces en péril stipule ce qui suit: « Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre. »*